



## DECISION 201805283

### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'avenant n° 4 du 17/05/2017, portant transformation du Contrat à durée déterminée de Monsieur Florian Prussak du 23/06/2014 en contrat à durée indéterminée, agent contractuel de catégorie A sur le poste de Conseiller de la présidente en charge des politiques de site et de la dynamisation de la vie de campus ;

### DECIDE

**Article unique :** Monsieur Florian Prussak, conseiller de la présidente en charge des politiques de site et de la dynamisation de la vie de campus, est autorisé, pour ce qui relève de la vie de campus et de l'action culturelle à :

- Signer la correspondance et les documents ;
- Attester des états de frais de déplacement,
- Viser les bons de commandes
- Certifier le service fait des factures.

Signature de l'intéressé

Fait à Vanves, le

28.05.18

La présidente du Crous

Dominique MARCHAND